

ÉDITORIAL

En dépit de routes d'exil toujours plus dangereuses, un nombre croissant de femmes viennent chercher protection en France, fuyant souvent des situations de violences fondées sur leur genre. Une fois arrivées, leurs conditions d'accueil et d'intégration restent difficiles et les confrontent trop souvent à de nouvelles épreuves qui peuvent les fragiliser.

La prise de conscience de l'existence de besoins spécifiques aux femmes migrantes progresse néanmoins et a permis, ces dernières années, le développement de mesures gouvernementales ciblées et d'initiatives citoyennes bienvenues. Mais les besoins sont importants, et la marche à franchir reste haute.

Dans ce numéro, il nous est apparu indispensable de mettre en lumière les difficultés que ces femmes rencontrent, notamment dans l'accès à une prise en charge et un hébergement adéquat quand elles sont seules, avec ou sans enfants, dans l'apprentissage de la langue et pour leur insertion professionnelle, mais aussi dans l'accès aux soins, tout particulièrement concernant la santé sexuelle. Leur parcours et leurs batailles démontrent la force et la résilience dont font preuve ces femmes combattantes. À nous désormais d'être à la hauteur pour faciliter leur pleine intégration.

Delphine ROUILLEAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE FRANCE TERRE D'ASILE



© UNHCR/Jordi Matas

SOMMAIRE

- P. 2** L'exil féminin en France
- P. 4** La prise en charge des femmes isolées demandeuses d'asile : quels besoins pour quelles réalités ?
- P. 5** L'intégration professionnelle des femmes bénéficiaires d'une protection internationale
- P. 6** Zoom sur... l'atelier chantier d'insertion « Terre de Femmes »
- P. 7** Santé sexuelle et menstruelle : obstacles et initiatives dans le parcours santé des femmes exilées
- P. 8** La parole à... Elvira Haxhiu



© UNHCR/James Oatway

L'exil féminin en France

La migration en France se caractérise par une part croissante de femmes ces dernières années. Quelles sont les causes les ayant poussées au départ et quels défis rencontrent-elles dans leur parcours dès leur arrivée en France ?

Selon les données des Nations unies, les femmes représentent un peu moins de la moitié de la population migrante au niveau mondial, et 50,5% des personnes déplacées dans le monde en 2020¹. Si les femmes ont toujours migré, elles sont de plus en plus nombreuses à le faire de manière autonome. Ce processus de féminisation des migrations a eu inévitablement une répercussion sur la composition de l'immigration en France, où le nombre de femmes étrangères présentes sur le territoire hexagonal dépasse celui des hommes

depuis 2008², représentant 51,5% du total en 2020, tous types d'immigration confondus³. Concernant plus précisément les personnes en besoin de protection, 31 672 des 96 424 demandes d'asile enregistrées à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) durant l'année 2020, soit un tiers, étaient émises par des femmes. Ces femmes sont originaires à 55% du continent africain, mais aussi à 24% d'Europe, notamment d'Albanie ou de Russie. Au total, au 31 décembre 2020, 41,3% des personnes pro-

tégées en France étaient des femmes, contre 40% au 31 décembre 2019⁴.

LA MIGRATION COMME VECTEUR D'ÉMANCIPATION

S'il existe des causes d'exil communes avec les hommes, certaines sont spécifiques aux femmes. Les motifs les plus fréquents sont les mariages forcés et précoces, les violences conjugales et intra-familiales, la traite aux fins d'exploitation sexuelle, les mutilations sexuelles, dont

le nombre augmente chaque année, ainsi que les violences systémiques à caractère sexuel⁵. À titre d'exemple, une étude réalisée en 2017 par le Comède auprès de 16 000 de leurs patients et patientes, révèle que 74%

1 - NATIONS UNIES, *International Migrant Stock 2020*; UNHCR, *Global trends: Forced displacement in 2020*, 2021.

2 - BEUCHEMIN, Cris et alii, « Les immigrés en France: en majorité des femmes », *Population et Sociétés*, no. 502, Ined, juillet-août 2013.

3 - NATIONS UNIES, *International Migrant Stock 2020*.

4 - OFPRA, *Rapport d'activité, 2019 et 2020*.

5 - *Ibid.*



des femmes déclarent des antécédents de violences liées au genre, et 52% des antécédents de torture⁶.

L'exil permet ainsi à ces femmes d'échapper à des situations dangereuses et inégalitaires, souvent liées au genre, et de s'inscrire dans une démarche d'émancipation. « Ces femmes, ce sont celles qui refusent le destin auquel elles sont assignées », explique Camille Schmoll, géographe spécialiste des questions migratoires, au sujet de celles qui tentent la traversée de la Méditerranée. Elles choisissent de risquer leur vie dans cette traversée, dans une « poussée d'autonomie »⁷. Maîtresses d'une trajectoire nécessaire afin de fuir des situations conjugales imposées ou des persécutions souvent sociétales, « elles ont eu le courage de dire ce qu'elles ne voulaient pas être. [...] C'est le désir intraitable d'une femme qui décide de renverser son destin social », décrypte Ilaria Pirone, maîtresse de conférence à l'Université Paris 8⁸.

UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES

Le parcours d'intégration des femmes exilées s'avère cependant d'autant plus complexe qu'elles doivent faire face à une multiplicité d'obstacles, liés simultanément à l'exil et au genre. En matière d'accès aux soins, aux formations professionnelles et à l'emploi, ou encore en termes d'apprentissage linguistique, elles rencontrent ainsi plus de difficultés que les hommes mais également que les femmes ayant migré pour des raisons autres que l'asile. Par ailleurs, comme le souligne le rapport sur la situation sanitaire et sociale de l'immigration en France dévoilé le



© UNHCR/Markel Redondo

26 février 2020 par l'Académie nationale de médecine, ces freins à leur insertion peuvent également être exacerbés par les séquelles psychologiques des violences qu'elles ont pu subir dans leur pays d'origine, durant le trajet migratoire, mais également après être arrivées en France⁹. Déjà conscient de l'enjeu, le Haut Conseil à l'égalité Femmes/Hommes (HEC) préconisait en juin 2018 la création de places d'hébergement en non-mixité dans les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) pour les femmes isolées et les mineures, ainsi que la sensibilisation des acteurs de l'asile à la détection des signaux de violences et d'exploitation sexuelle¹⁰.

Ces dernières années ont ainsi été marquées par des avancées notables en la matière, notamment grâce à la mise en place de sessions de formation sur les questions de vulnérabilités, de violences et de traite des êtres humains, à destination des personnels de Cada et des agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). À cela

s'ajoute la création dès 2019 de 300 places d'hébergement au sein du Dispositif national d'accueil dédiées aux femmes en danger, qu'elles soient demandeuses d'asile ou réfugiées¹¹. Ces progrès ont récemment été renforcés par le Plan « Vulnérabilité », publié par le ministère de l'Intérieur le 28 mai 2021, avec comme objectif, entre autres, d'améliorer leur prise en charge¹².

Malgré les freins rencontrés, les femmes exilées font preuve de résilience afin d'aller de l'avant dans une dynamique d'intégration. À l'instar de Josiane Kijigo, bénéficiaire d'une protection internationale et membre de l'Académie des réfugiés de la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés, qui a lancé en juin 2021 sa plateforme de plaidoyer et de communication sur les droits des femmes, baptisée « Sociétés et Perspectives »¹³. Pour toutes ces actrices du changement, c'est à la suite d'un long parcours parsemé de nombreux défis qu'elles ont su se reconstruire ailleurs pour mener à bien

leurs projets et mettre à profit leurs compétences en devenant bénévoles, journalistes, chercheuses, artisanes, ou encore travailleuses sociales engagées.

6 - Intervention de Laure WOLMARK, coordinatrice du pôle santé mentale au COMEDE – présentation de l'étude: « Violence, vulnérabilité sociale et troubles psychiques chez les migrants/exilés » lors du colloque, Santé de personnes migrantes, organisé le 2 avril 2019 par le Samusocial de Paris et la FAS.

7 - SCHMOLL, Camille, *Les damnées de la mer: Femmes et frontières en Méditerranée*, La Découverte, 2020.

8 - PIRONE, Ilaria, « Ces femmes devant nous », Discours d'ouverture de la journée d'étude « Trajets de femmes: clinique de l'exil », 24 juin 2021.

9 - Académie nationale de médecine, Rapport 20-01. L'immigration en France: situation sanitaire et sociale, 26 février 2020.

10 - HCEFH, « Réforme de l'immigration et de l'asile: La nécessité de mieux prendre en compte la situation des femmes migrantes et demandeuses d'asile », communiqué, 18 juin 2018.

11 - Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, 2nd plan d'action national contre la traite des êtres humains 2019-2021.

12 - Ministère de l'Intérieur, 10 actions pour renforcer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés vulnérables, 28 mai 2021.

13 - DIAIR, Portrait des lauréats de l'Académie, 22 juin 2021.

La prise en charge des femmes isolées demandeuses d'asile : quels besoins pour quelles réalités ?

Si la multiplication des politiques publiques en faveur des demandeurs d'asile et réfugiés considérés comme vulnérables témoigne d'une considération croissante pour ce public par le gouvernement, certaines lacunes persistent, tout particulièrement concernant les femmes isolées.

Les femmes exilées, souvent considérées comme un public vulnérable, ne le sont en réalité que du fait de leur situation, la vulnérabilité n'étant pas intrinsèque à une personne¹⁴. Le fait d'être une femme ne constitue pas en soi une vulnérabilité, mais les conditions de parcours migratoires les rendent plus vulnérables que les hommes. Le sans-abrisme, l'âge, les violences basées sur le genre, la durée du parcours migratoire ou l'isolement sont autant de facteurs de vulnérabilité à prendre en compte lors de leur accompagnement.

S'il existe des structures destinées à accueillir et accompagner des hommes

isolés, des familles ou des mineurs isolés étrangers, les femmes isolées non victimes de violences, non enceintes ou en proie à des addictions, elles, ne disposent pas ou peu de lieux d'accueil et d'hébergement spécialisés. Il existe ainsi un manque criant d'infrastructures et de formation des travailleurs sociaux sur ce public. Bloquées dans l'accès à différents dispositifs, les femmes isolées doivent s'en remettre au «115» du Samusocial, dans l'espoir qu'une place d'hébergement d'urgence en hôtel leur soit proposée. Or, cette absence de structure adaptée, conduisant certaines femmes à dormir à la rue ou chez des tiers, peut être à la source

d'exploitation, de traumatismes et violences futures, les rendant davantage vulnérables, avec un impact non négligeable sur leur santé physique et mentale¹⁵.

Par ailleurs, cette situation d'isolement expose certaines d'entre elles à des réseaux de traite. « Ces femmes souffrent d'emprise ou de peur de représailles, elles ne verbalisent pas ou que partiellement leur situation et refusent de porter plainte contre leurs trafiquants. Il s'agit de difficultés psychologiques et sociales complexes et spécifiques, qu'elles sont rarement accompagnées à dépasser et qui les empêchent d'être visibles ou comprises par les travailleurs sociaux ou les forces de l'ordre », explique Valérie Simoni, directrice de la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist)¹⁶. Face à ce constat, plusieurs organismes tels que l'Amicale du Nid ou Ac.Sé se sont spécialisés dans leur prise en charge. France terre d'asile a également pris part, ces dernières années, à trois projets européens – *Safe Women in Migration (SWIM)*, *Sustainable integration of Trafficked human beings through proactive identification and Enhanced Protection (STEP)*

et *Network for the Empowerment, the social and labour inclusion of Trafficked children and young adults (N.E.x.T TO YOU)* – visant à lutter contre les violences faites aux femmes migrantes et contre la traite des êtres humains, à travers des actions d'identification, de formation des professionnels et de sensibilisation du public sur ces enjeux¹⁷.

La création de nouvelles structures dédiées aux femmes exilées isolées, en articulation avec les initiatives déjà existantes, leur permettraient d'échapper à l'isolement et à la vulnérabilité et encouragerait la création de liens sociaux et d'espaces d'entraide et d'écoute. Cela donnerait à ces femmes la possibilité d'être actrices de leur intégration, et que leurs projets et initiatives soient écoutés et promus dans l'objectif d'assurer une meilleure adéquation entre besoins réels et solutions potentielles, tout au long de leur parcours.

14 - BORDIEZ-DOLINO, A. « Le concept de vulnérabilité », La vie des idées, 11 février 2016.

15 - FRANCE TERRE D'ASILE, *Les violences à l'égard des femmes demandeuses d'asile et réfugiées en France*, 2018.

16 - Entretien réalisé le 24/06/2021.

17 - FRANCE TERRE D'ASILE, projets SWIM, STEP et N.E.X.T TO YOU.



© UNHCR/Corentin Fohlen



L'intégration professionnelle des femmes bénéficiaires d'une protection internationale

Les femmes bénéficiaires d'une protection internationale, sous-représentées sur le marché du travail en France¹⁸, doivent surmonter de multiples obstacles pour accéder à l'emploi. Pourquoi rencontrent-elles plus de difficultés dans leur parcours professionnel que d'autres personnes exilées ? Quels sont donc ces freins à l'emploi ?

Elles sont auxiliaires de vie, agentes d'entretien, nourrices, généralement surreprésentées dans les métiers dits du care et dans les contrats à temps partiel, et ce, davantage que les femmes nées en France, et que celles nées à l'étranger n'étant pas réfugiées¹⁹. Avant tout, elles sont femmes dans une société où les discriminations professionnelles basées sur le genre persistent. Issues d'une migration forcée, la nature des violences qu'elles ont pu subir dans leur pays d'origine et celles vécues tout au long de leur parcours migratoire sont susceptibles de les rendre plus vulnérables que d'autres femmes migrantes, constituant ainsi un «triple désavantage»²⁰ à leur intégration professionnelle. De plus, leur sous-représentation dans le monde du travail, tendance constatée dans plusieurs pays d'accueil européens, est intrinsèquement liée au manque de politiques publiques ciblées²¹. En s'ajoutant aux différents enjeux déjà existants dans le monde du travail, ces éléments créent des obstacles rendant d'autant plus difficile l'accès à l'emploi.

L'un des défis les plus importants est la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Dans les premières années



© UNHCR/Stefanie J. Steindl

suivant leur arrivée, les femmes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ont généralement une connaissance de la langue inférieure à celle des hommes réfugiés. Ainsi, celles avec un niveau intermédiaire ou avancé ont 40% de chance en plus d'avoir un emploi que celles avec un niveau faible²². Ces divergences dans l'acquisition de compétences linguistiques sont dues à plusieurs facteurs, notamment le manque de flexibilité horaire des formations de français, prescrites dans le cadre de la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR). Ces freins organisationnels, avec des horaires inadaptés aux obligations familiales, peuvent empêcher les femmes BPI d'assister assidûment aux cours.

Par ailleurs, les femmes BPI isolées, souvent invisibilisées dans le débat public, rencontrent des difficultés particulières. En effet, les traumatismes issus des persécutions liées au genre, dont elles peuvent faire l'objet, nécessitent la mise en place d'un accompagnement ajusté, pour garantir leur intégration sur le marché de l'emploi et plus généralement dans la société d'accueil. En outre, comme le recommande Nadiya Ukrayinchuk, enseignante chercheuse spécialiste des questions migratoires, il est important que leur parcours d'insertion professionnelle commence le plus rapidement possible après l'obtention d'une protection, et ce afin de limiter les risques d'isolement et d'exclusion sociale²³.

En réponse à ce constat, plusieurs initiatives institutionnelles et associatives sont en train de voir le jour. L'enjeu de l'accès au marché du travail pour les femmes réfugiées est en ce sens reconnu comme une priorité de la stratégie portée par le ministère de l'Intérieur depuis 2018, réaffirmée en 2021 par le gouvernement²⁴. À cela s'ajoutent des projets de la société civile ciblant de manière innovante l'insertion professionnelle des femmes BPI qui doit être encouragée et essaimée.

18 - En 2010, selon l'enquête Elipa, 39% des réfugiés sont en emploi, soit 53% des hommes et seulement 19% des femmes.

19 - OECD, «How to strengthen the integration of migrant women?», Migration Policy Debates, n°25, novembre 2020.

20 - LIEBIG, T. et TRONSTAD, K. «Triple Disadvantage?: A first overview of the integration of refugee women», Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations, n° 216, Éditions OCDE, Paris, 2018.

21 - Groupe de travail sur l'intégration professionnelle des femmes bénéficiaires d'une protection internationale organisé dans le cadre du projet NIEM, le 3 juin 2021.

22 - Ibid.
23 - UKRAYINCHUK, N. et HAVRYLCHYK, O. «The Impact of Limbo on the Socio-Economic Integration of Refugees in France», CESifo DICE Report, Vol. 15(3), 2017.
24 - Circulaire INTV2101619J du 17 février 2021 relative aux priorités 2021 de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale.

Zoom sur... l'atelier chantier d'insertion « Terre de Femmes »

En décembre 2019, l'association Adage et le réseau d'acteurs « Les Bâtisseuses », en collaboration avec le Palais de la Femme, fondé par l'Armée du Salut, ont créé l'atelier chantier d'insertion (ACI) « Terre de Femmes ». Coup de projecteur sur un programme de formation innovant, réservé aux femmes réfugiées et/ou éloignées de l'emploi, et centré sur la thématique de l'écoconstruction.



© Palais de la femme - Armée du Salut

Eugénie N'Diaye, urbaniste de métier et sensible aux difficultés professionnelles rencontrées par les femmes réfugiées, veut déconstruire les stéréotypes de genre sur les métiers du bâtiment. Ayant fait le constat que dans plusieurs pays d'Afrique, les femmes sont en charge de la construction et de la décoration des habitations, elle a l'idée du projet Terre de Femmes qui vise à former les femmes réfugiées à l'écoconstruction.

Le programme, ouvert à 24 femmes (12 par promotion), s'articule autour de deux cycles. Le premier, dit « remobilisant », propose aux femmes d'alterner entre des cours de français et de communication avec Adage, et des temps de formation-métier sur la thématique « enduit naturel et terre

crue » avec Terre de Femmes. Après cette première année, les femmes ont le choix de quitter le chantier pour se diriger vers un autre projet professionnel, ou bien de poursuivre la formation en cycle 2, dit « pré-qualifiant ». Elles continueront d'être formées sur les métiers de l'écoconstruction dans l'optique de préparer une reconnaissance professionnelle (ECVET). Certaines femmes réfugiées salariées de l'ACI étaient familières de ces savoir-faire et attirées par l'aspect manuel et artistique de l'ouvrage.

« J'accompagne ces femmes tout au long de leur parcours au sein de l'ACI, informe Margaux Blanchet, en charge du suivi professionnel des femmes et de la prise de contact auprès des entre-

prises, je les aide à définir leur projet professionnel et à accéder, à la fin de leur formation, à l'emploi. »

Cependant, les salariées de l'ACI, généralement très éloignées de l'emploi, rencontrent des difficultés à l'embauche. Elles font face à divers obstacles, notamment liés à la barrière de la langue, à la méconnaissance des codes socio-professionnels, auxquels s'ajoutent des contraintes familiales, notamment lorsqu'elles sont mères isolées. « J'ai également remarqué que les femmes réfugiées pouvaient rencontrer plus de blocages que les autres, ajoute Margaux Blanchet. Au fil des conversations, j'ai pu faire le lien entre des craintes liées à des expériences traumatiques passées, notamment des violences sexuelles, et le refus pour certaines de travailler avec des hommes. D'autres femmes avaient peur de certains coins de Paris parce que ça leur rappelait un drame ou autre chose ». Des freins supplémentaires à prendre en compte dans la recherche d'emploi.

L'équipe de l'ACI est alors là pour accompagner ces femmes vers l'autonomie et pour qu'elles puissent reprendre confiance en elles. Des opportunités de volontariat avec Benenova et de

parrainage citoyen avec le dispositif « Duos de demain » géré par France terre d'asile leur permettent de mieux cerner les secteurs professionnels qui les intéressent et de renforcer leurs liens avec des personnes habitant en France de longue date.

Malgré les freins à l'emploi que rencontrent les femmes de l'ACI, auxquels se sont ajoutées les difficultés à l'embauche liées à la pandémie de Covid-19, plusieurs femmes sont parvenues à construire leur projet professionnel et à s'insérer sur le marché de l'emploi. Il y a eu des sorties dans des entreprises d'insertion dans le domaine de la peinture, mais « ces femmes ne se destinent pas obligatoirement au BTP, rappelle Margaux Blanchet, le chantier d'insertion est davantage un tremplin pour qu'elles se remobilisent ». L'une de ces femmes est donc partie dans une formation diplômante en coiffure, une autre exerce dans le domaine artistique et d'autres femmes travaillent maintenant dans les espaces verts. « Le but pour moi, pour cette deuxième année de lancement, c'est que je tente de créer plus d'opportunités en lien avec notre domaine pour que les femmes puissent s'insérer dans la continuité », conclut Margaux Blanchet.



Santé sexuelle et menstruelle : obstacles et initiatives dans le parcours santé des femmes exilées

L'intégration des femmes exilées en France est un chemin semé d'embûches, et leur parcours sanitaire n'y fait pas défaut. Le manque de suivi obstétrique et gynécologique ainsi que la précarité menstruelle auxquels elles font face en sont les illustrations. Aujourd'hui en France, de nombreuses initiatives sont mises en place pour tenter d'y remédier.

Malgré le Plan «Vulnérabilité» présenté par le gouvernement au mois de mai²⁵, le parcours sanitaire des femmes exilées en France demeure complexe. La crise sanitaire n'a rien arrangé, de même que certaines lignes politiques, à l'instar du décret du 30 décembre 2019 qui impose un délai de carence de trois mois aux demandeurs d'asile pour prétendre à la Protection universelle maladie. Ainsi, de nombreux obstacles dans le parcours des femmes migrantes persistent, comme l'a montré une étude du Centre de recherche de l'institut de démographie de Paris²⁶. Entre une faible connaissance du système de soins ou l'absence de solutions pour les gardes d'enfants, la plupart cumulent plusieurs barrières à l'accès à un suivi médical régulier, et beaucoup disent avoir, par dépit, déjà renoncé à des soins médicaux. Cette même étude a ainsi relevé de vastes besoins en matière de santé sexuelle ou reproductive liés aux nombreux cas de violences sexuelles, à l'exposition aux risques de grossesses non désirées, auxquels s'ajoute l'absence de moyen de contraception. La difficulté pour mettre en place un suivi gynécologique et obstétrique est réelle, tout particulièrement chez les femmes vivant à la rue, pour qui l'absence

de frottis cervical régulier est fréquent.

C'est dans cet objectif de «favoriser l'accroche des femmes migrantes à un parcours de santé» que le programme «Access» du Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé de Paris (CRIPS) a été mis en place²⁷. L'organisme a pour cible les femmes migrantes en situation de vulnérabilité afin de les orienter vers des professionnels, ou vers leurs ateliers d'échange sur la santé quotidienne ou sexuelle. «Agir pour la Santé des Femmes» (ADSF), est une autre association très présente sur le terrain, par le biais de maraudes en binômes sages-femmes et psychologues. L'entrée dans un parcours santé durable passe aussi par la guérison des souffrances post-traumatiques causées par leurs expériences de vie, raison pour laquelle ADSF a mis en place des groupes de parole qui abordent des sujets tels que la vie à la rue ou la parentalité.

La précarité impacte également fortement l'hygiène menstruelle des femmes. Selon l'association «Règles élémentaires», partenaire de France terre d'asile, 2 millions de femmes en France n'ont pas les moyens de s'ache-



© UNHCR/Mark Henley

ter des produits d'hygiène intime. L'association effectue des distributions de produits hygiéniques, mais réalise aussi des ateliers auprès de leurs bénéficiaires sur les solutions lavables et réutilisables²⁸. Les femmes migrantes souffrent également du manque d'information, de la désinformation entre pairs ou encore d'un rejet fréquent du tampon, produit majoritairement distribué. Pour le volet sensibilisation, le CRIPS a mis en place des ateliers de couture «Menstru'elles» pour que les femmes fabriquent leurs propres serviettes hygiéniques. Ces ateliers permettent ainsi la discussion autour des thématiques de santé sexuelle et d'hygiène menstruelle, mais également le développement de l'estime de soi et l'insertion dans un groupe de pairs.

La pluralité de ces initiatives associatives appelle à nous interroger sur la manière dont peuvent se coordonner ces actions au niveau local afin de mutualiser les bonnes pratiques, et, de manière plus générale, sur les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour faciliter l'accès et le choix des protections périodiques dans l'espace public, tout particulièrement aux femmes les plus précaires qui ne disposent pas d'un accès fréquent à l'eau potable.

25 - Ministère de l'Intérieur, 10 actions pour renforcer la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés vulnérables, 28 mai 2021.

26 - CRIDUP, «Droits, santé et accès aux soins des femmes hébergées, immigrées et réfugiées», 2018.

27 - Entretien avec Sophie Rigot, sage-femme au CRIPS de Paris, juin 2021.

28 - Règles élémentaires, Missions et chiffres clés.



LA PAROLE À...

ELVIRA HAXHIU



© Elvira Haxhiu

Elvira Haxhiu est réfugiée statutaire et actuellement chargée de projet chez Kodiko, association engagée dans l'intégration professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale. Grâce à son engagement et son parcours, elle a intégré l'Académie pour la participation des personnes réfugiées, pilotée par la Diar, le HCR ainsi que l'IFRI.

Pourriez-vous nous parler de votre activité chez Kodiko, en particulier pour les femmes ?

Je suis chargée de projet territorial pour le recrutement des personnes réfugiées et du développement des projets associatifs, ce qui revient à conjuguer l'action des centres d'hébergement, des organismes d'enseignement, et à mettre en lien les entreprises avec les bénéficiaires. Le dispositif mis en place par Kodiko comprend l'établissement d'un co-diagnostic lors d'entretiens définissant les besoins de la personne, menant ensuite à la mise en contact avec un salarié d'une entreprise partenaire, ainsi qu'un accompagnement collectif à la préparation de CV et aux entretiens d'embauche. Nous accompagnons 27% de femmes, pour qui les projets professionnels se construisent davantage à long terme, et de manière très précise. Nous avons comme projet futur de mettre en place un programme spécialisé pour les femmes réfugiées, en travaillant sur les obstacles qu'elles subissent, à travers différents territoires.

Quels sont selon vous les enjeux concernant la prise en compte des femmes exilées ?

Pour ces femmes, la France représente le pays de la liberté, le moyen d'échapper à certains codes culturels et de mettre fin à une situation d'inégalité de genre omniprésente dans le pays d'origine. Ces femmes veulent s'intégrer rapidement, devenir indépendantes et faire

partie de la société d'accueil. Il faut faire tomber ces codes, ces freins à leur intégration sociale et professionnelle. Sans indépendance financière, elles font face à des difficultés pour s'émanciper de leur foyer. Elles sont très exposées à des violences conjugales et les féminicides commis contre des femmes réfugiées font l'objet de moins de considération sociétale, et d'aucune statistique réelle. Il est nécessaire de leur donner le pouvoir de faire leurs propres choix. Beaucoup d'entre elles accompagnent scolairement leurs enfants. Faciliter leur intégration est donc aussi un levier essentiel pour l'avenir de la jeunesse et de la société elle-même.

Outre ces codes culturels, quels sont selon vous les principaux freins à l'intégration professionnelle et sociale des femmes réfugiées ?

Légalement d'abord, elles choisissent souvent les métiers de l'aide à la personne ou de la santé, réglementés en France et nécessitant des diplômes spécifiques à l'exercice. Cependant, reprendre des études requiert un niveau B1 en français, voire C1 pour l'enseignement supérieur. Même lorsque les diplômes sont reconnus, il y a certains blocages pour intégrer la fonction publique qui requiert la nationalité française. Puis, il existe très peu de dispositifs, à Pôle Emploi ou ailleurs, pour aider les réfugiés à accéder au marché du travail, et encore moins spécifiques aux femmes. Il

existe un grand nombre d'obstacles inhérents aux femmes migrantes, relatifs à la garde d'enfants, à la fracture numérique, au manque de revenus ainsi qu'aux problèmes de mobilité pour lier travail et obligations familiales. Enfin, les freins psychologiques, relatifs à la santé mentale des femmes exilées, demeurent l'élément le plus handicapant et récurrent.

Quels axes d'amélioration pourrait-on mettre en œuvre en ce sens ?

La mobilisation de bénévoles non seulement au travers des associations mais aussi dans les centres d'hébergement serait un début. C'est à ce moment-là que les demandeurs d'asile commencent à se dévaloriser. Il est impératif de favoriser l'autonomisation de ces femmes dans ces centres, de réduire leur isolement et de leur permettre d'être autonomes à la sortie, par le biais d'ateliers numériques, de professionnalisation, d'accès au droit commun, de cours de langue. À ce propos, je suis convaincue que beaucoup de ces femmes migrantes francophones seraient prêtes bénévolement à mettre en place des ateliers gratuits de français dans ces centres. Aujourd'hui, en tant que membre de l'Académie pour la participation des personnes réfugiées, je suis heureuse de constater que l'État est prêt à écouter, avancer et mettre en place ces dispositifs spécifiques aux réfugiés.

La lettre de l'asile et de l'intégration
Une publication de France terre d'asile
Siège social
24, rue Marc Seguin - 75 018 Paris
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40
e-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Directrice générale :
Delphine Rouilleault
Rédacteur en chef : Hugo Repetto
Comité de rédaction :
Hélène Soupios-David, Hugo Repetto,
Fatiha Mlati, Clémence Tondut,
Clara Zemleni, Emmanuel Rabourdin,
Roxane Foroughmand, Chloé Tinguy,
Lucie Deffenain, Corentin Rivet,
Jeannette Marié, Juliette Magnat.

Cette lettre est réalisée dans le cadre des projets européens soutenus par le fonds asile, migration, intégration.

Mise en page :
Ophélie Rigault, www.oedition.com

ISSN : 1769-521-X

